



KINNEAR'S MILLS

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

**Le règlement numéro 482 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 6 février 2017.**

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 7 février 2017.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 8 h 55 ce 7 février 2017.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière